Postulat Martin Tschopp / Hugo Raemy **N° 310.06**
Orientation professionnelle

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 15 février 2006 (*BGC* p. 318), les députés Martin Tschopp et Hugo Raemy ainsi que 16 cosignataires demandent au Conseil d'Etat de veiller à l'organisation de l'orientation professionnelle dans le canton en lien avec la prévention du chômage des jeunes et l'accompagnement dans la recherche d'une place d'apprentissage.

Les postulants demandent en particulier :

1. si l'orientation professionnelle est en mesure de remplir, avec son offre actuelle de prestations et sa dotation en personnel, les exigences toujours plus élevées qui lui sont demandées ;
2. si la qualité de l'orientation professionnelle dans le canton de Fribourg est garantie ;
3. comment se répartit la proportion de postes dans les écoles du Cycle d'orientation en lien avec le nombre d'élèves à accompagner ;
4. comment est prise en compte la différence de situation entre les parties alémanique et romande du canton.

Le 15 février 2006

Réponse du Conseil d'Etat

Dans un contexte d'augmentation du chômage et de difficulté pour les jeunes à trouver une place d'apprentissage à la fin de la scolarité obligatoire, l'orientation professionnelle voit son rôle prendre une importance toute particulière. Elle doit jouer un rôle préventif face au chômage des jeunes et mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour faciliter l'insertion des élèves arrivés au terme de leur scolarité. L'aide au choix professionnel doit se compléter par un accompagnement plus individualisé pour la recherche d'une place d'apprentissage.

Parallèlement à son rôle traditionnel auprès des élèves du Cycle d'orientation, l'orientation professionnelle a dû faire face, durant les dix dernières années, à un accroissement de la demande des adultes confrontés à des problèmes de réinsertion et de réorientation.

Afin de répondre aux difficultés apparues depuis quelques années sur le marché des places d'apprentissage, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a mis en place différentes mesures d'aide à l'insertion.

En 2004, l'action « Helpline et coaching » a permis d'établir une permanence spéciale durant l'été pour les élèves sans solution. Parallèlement, l'offre « Stage et job » menée conjointement avec les associations professionnelles avait pour objectif d'inciter les jeunes à s'engager dans les métiers où l'offre de places de formation est importante.

En 2005, une banque de données cantonale pour les jeunes cherchant encore une place d'apprentissage a été ouverte et une collaboration avec les médias a été instaurée afin de sensibiliser les entreprises et le grand public à cette situation.

En 2006, une demande de soutien pour le projet d'une plate-forme d'aide intitulée « Last Minute » a été adressée à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie.

Mis à part ces mesures d'urgence, l'orientation professionnelle du canton de Fribourg a intégré dans sa pratique l'aspect d'accompagnement des jeunes dans la recherche d'une place de formation. Les mesures actives effectuées par les conseiller-ère-s en orientation ont été répertoriées. Elles comprennent le contact direct du conseiller-ère en orientation avec l'entreprise et la préparation du dossier de candidature et de l'entretien d'embauche. Un chapitre spécial du Guide d'orientation destiné aux élèves du Cycle d'orientation est consacré aux démarches à entreprendre pour trouver une place d'apprentissage.

Un atelier spécial a été organisé durant le dernier Passeport-métiers, sur la thématique des méthodes de recherche de places de formation. Plusieurs employeurs ont participé à ce cours et ont eu l'occasion de prodiguer leurs conseils aux futur-e-s candidat-e-s.

D'une manière générale, l'orientation des jeunes des écoles du Cycle d'orientation reste la première priorité du Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes. Actuellement, sur un total de 20,4 EPT des postes de conseiller-ère en orientation, 15,5 sont liés à l'orientation dans les écoles du Cycle d'orientation, 1,2 est consacré spécifiquement aux adultes et 3,7 sont à disposition des élèves du degré secondaire supérieur.

Les deux dernières années ont vu une augmentation de 1,8 postes pour l'orientation au Cycle d'orientation. Contrairement à ce qu'estiment les postulants, la présence des conseillers en orientation dans les écoles du Cycle d'orientation est en augmentation puisque ce secteur est le seul à avoir pu bénéficier de personnel supplémentaire.

En réponse aux questions posées dans le postulat, le Conseil d'Etat apporte les informations suivantes :

1. L'orientation professionnelle est en mesure d'assumer son rôle malgré les difficultés croissantes d'insertion des jeunes. Dans l'attribution des nouveaux postes, les besoins du Service de l'orientation professionnelle et de la formation ont été estimés prioritaires. Un nouveau poste à temps complet a été ouvert en

2005 et un poste à 80 % en 2006. Ces deux postes ont été attribués aux centres régionaux d'orientation actifs dans les écoles du Cycle d'orientation.

2. La qualité de l'orientation dans le canton de Fribourg est largement reconnue. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes a atteint les objectifs fixés dans le cadre de l'expérience de Nouvelle Gestion Publique. Il est actuellement en phase d'implantation d'une démarche qualité intitulée « Swiss Counseling Quality » créée par la Conférence suisse des directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. La nouvelle loi cantonale sur l'orientation qui va être soumise au Grand Conseil l'automne prochain prévoit explicitement l'instauration d'un système qualité.

3. La comparaison des pourcentages attribués aux écoles fait l'objet d'un examen attentif. A chaque fois que la possibilité se présente, un rééquilibrage en fonction de l'évolution des effectifs est réalisé. Certains centres d'orientation s'occupent également des adultes de leur région alors que ce n'est pas le cas pour d'autres. Cette composante fait partie du calcul pour l'attribution des forces de travail. Actuellement la répartition des postes de conseiller-ère-s en orientation travaillant dans les CO est la suivante :

Belluard	1.4	Tafers et Plaffeien	1.0
Jolimont	1.4	Düdingen et Wünewil	1.0
Pérolles	0.9	Murten, Kerzers et Gurmels	1.0
Marly	0.8	OS Freiburg	0.6
Gibloux	0.5	Moratois	0.2
Avry	0.8	Estavayer-le-Lac	0.9
Bulle et la Tour	2.8	Domdidier	0.5
Châtel-St-Denis	1.0	Romont	1.2

4. Les conseiller-ère-s en orientation de la partie romande s'occupent de la préparation pédagogique au choix professionnel dans les classes alors que ce sont des enseignant-e-s qui réalisent cet enseignement dans la partie alémanique. Ces derniers sont formés à la thématique de l'orientation professionnelle dans le cadre de leur formation à l'Université de Fribourg. L'attribution des tâches aux conseillers en orientation francophones et aux enseignants alémaniques explique que la dotation en postes est différente dans les deux parties linguistiques du canton.

Les considérations qui précèdent, démontrent que le canton assure de manière pleinement satisfaisante l'orientation professionnelle des élèves des écoles du Cycle d'orientation fribourgeois. Dès lors, le Conseil d'Etat vous propose d'accepter ce postulat. Le rapport sur cette question fera partie intégrante du message accompagnant le projet de loi sur l'orientation professionnelle qui sera soumis prochainement au Grand Conseil.

Fribourg, le 30 mai 2006